

Liberté Égalité Fraternité

Les données : un actif stratégique au service de l'intérêt général

Rencontres Santé Publique France - 16 Juin 2022

Cette intervention est faite en toute indépendance vis-à-vis de l'organisateur de la manifestation. Je n'ai pas de conflit d'intérêts en lien avec le sujet traité.

18/11/2020 2

La donnée est au cœur des politiques publiques...



18/11/2020



Une action publique fondée sur la donnée est une action publique...

Plus transparente

- · Les citoyens ont accès à des données analysables sur l'action de l'Etat
- Les citoyens sont informés des données utilisées par l'administration dans le cadre des démarches administratives,
- L'administration fait un usage responsable et explicable des données, et est en mesure de rendre compte des règles qui sous-tendent des décisions collectives et individuelles

Qui produit un meilleur service public

- Les services sont mieux adaptés aux besoins des usagers,
- L'expérience utilisateur des démarches administratives est simplifiée et améliorée (dématérialisation, « dites-le-nous une fois », France Connect...),
- Des tiers peuvent proposer des services qui complètent l'action publique à partir des données en open data

Plus efficace

- Les données peuvent être utilisées pour optimiser les ciblages et la lutte contre la fraude, et réduire la pression administrative sur les usagers qui se conforment à la réglementation,
- Les ressources sont allouées plus efficacement, des processus métier sont optimisés, des tâches administratives sont allégées ou supprimées,
- La conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques sont améliorés,

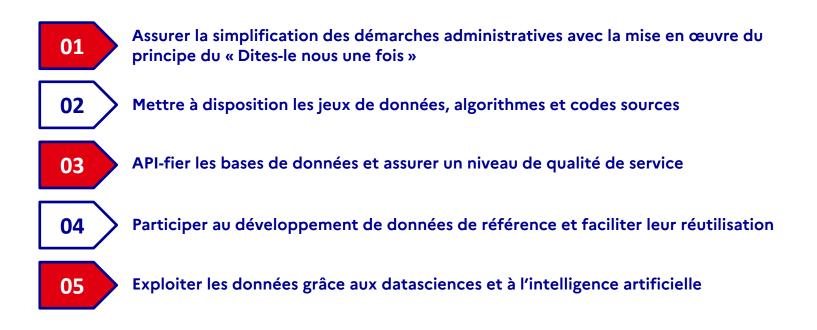
Plus aidante

 Le recours à la donnée doit permettre d'évaluer les situations de non-recours des citoyens et des entreprises, et de favoriser la proactivité de l'administration (information, notification, voire attribution automatique des droits),

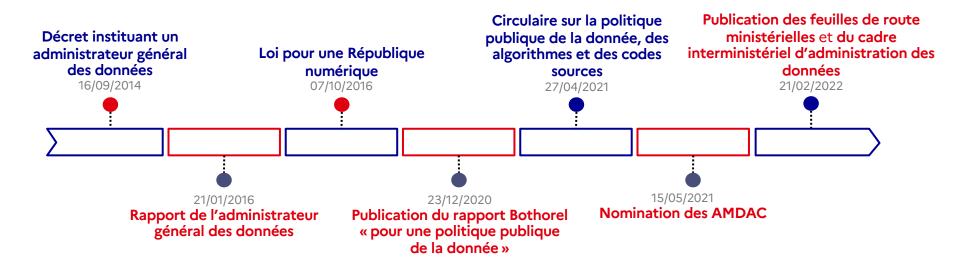
Créatrice de valeur économique

- Les entreprises peuvent exploiter les données publiques pour rendre plus efficace leur activité ou pour innover, créant de la valeur,
- La donnée constitue une véritable infrastructure numérique pérenne et souveraine, socle de services publics et privés

5 leviers pour transformer l'action publique par la donnée



Une mobilisation sans précédent en faveur de la donnée au sein des administrations



« Notre pays a besoin de plus d'ouverture – sous toutes ses formes : ouverture des données publiques, mais aussi partage et accès sécurisé aux données sensibles » Rapport Bothorel - Pour une politique publique de la donnée – 23 décembre 2020 « La politique de la donnée doit constituer une priorité stratégique de l'Etat dans ses relations avec tous ses partenaires »

. Circulaire n°6264/SG relative à la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources – 27 avril 2021



L'administration des données, des algorithmes et des codes sources

Des rôles complémentaires au service des politiques publiques

L'administrateur général des données, des algorithmes et des codes sources (AGDAC)



est nommé par décret du Premier ministre depuis 2014 (décret n° 2014-1050 du 16 septembre 2014). L'AGDAC est le directeur interministériel du numérique.



Mobilise les administrations pour engager une refonte des politiques publiques et identifie les secteurs pour lesquels les données peuvent être ouvertes, partagées ou valorisées.



Définit et coordonne la stratégie interministérielle en matière de données, algorithmes et codes sources.

Un administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC)



Met en œuvre la feuille de route ministérielle, publiée le 27 septembre, et évalue l'impact de ses politiques publiques.



Coordonne les actions de chaque partie prenante et anime un réseau de correspondants dans les directions, administrations déconcentrées et opérateurs.



Développe et met en œuvre la stratégie d'ouverture, de partage de données et logiciel libre sur son périmètre ministériel



Une gouvernance interministérielle pour favoriser les échanges et mener des travaux de fond



Conseil Interministériel des Administrateurs des Données

Espace privilégié pour **coordonner l'action publique** en matière de données, algorithmes et codes sources.

Le CIAD est présidé par l'AGDAC et rassemble tous les AMDAC.

Fréquence : semestriel



Comité de pilotage du réseau des AMDAC

Temps d'échange à un niveau opérationnel pour partager des bonnes pratiques et des retours d'expériences.

Il rassemble tous les AMDAC.

Fréquence : trimestriel



Groupes de travail du réseau des AMDAC

Définir des recommandations au services des projets des administrations et coconstruire des outils interministériels :

- Espace commun de données
- Partage de données par API
- IA et datascience
- Logiciels libres
- Catalogage de données
- Formation et Acculturation

De premières réalisations au sein du réseau des AMDAC sur les 12 derniers mois

Circulaire du Premier ministre relative à la politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources

27 avril 2021





Mai 2021: Gouvernance interministérielle des données

- Nomination des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes (AMDAC)
- Structuration d'un réseau des AMD avec ses instances opérationnelles (COPIL) et stratégiques (CIAD)



Septembre 2021 : Feuilles de route et cadre interministériel d'administration des données

Publication des 15 feuilles de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources regroupant plus de 500 actions lors d'une conférence de presse de la ministre Amélie de Montchalin



Décembre 2021 : Groupes de travail interministériels

 Structuration de groupes de travail interministériels pour collaborer sur des problématiques communes : catalogage, doctrine API, hubs de données, formation



Quels sont les prochains enjeux ?



Attirer des compétences sur les métiers de la donnée...





Assurer la bonne compréhension du cadre juridique...





Vulgariser et faire comprendre les enjeux autour des données





Merci!

@romaintales